

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	25
Votants par procuration	3
Absents	10
Total des votes	28

7. Finances locales  
7.1 décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du sept avril deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, Mme HAKI, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER.

Secrétaire de séance : Mme GAUTIER

Absent(s) excusé(s) : Mme CABOT B, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, M. LEROUX, M. MARE, Mme RETUREAU, Mme VANNIER, M. VOSNIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER

Procurations : Mme CABOT B à M. BURET, M. LEROUX à M. DARMOIS, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY

**41-2022 Attribution d'une subvention exceptionnelle : Action Ukraine – Soutien aux victimes du conflit**

Le 24 février 2022, la Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine afin d'envahir le pays. Les frappes russes touchent actuellement de nombreuses villes ukrainiennes causant la mort de nombreux civils et provoquant des dégâts importants sur les infrastructures. La population ukrainienne est aujourd'hui en grande détresse et sa sécurité n'est plus assurée sur ce territoire.

En effet, ces dommages ont privé des centaines de milliers de personnes d'électricité, d'eau et de nourriture. Les bombardements ont également détruit de nombreux équipements de santé. Par conséquent, les besoins humanitaires sont nombreux en Ukraine et la ville souhaite faire preuve de solidarité envers le peuple ukrainien en apportant un soutien financier.

Dès lors, la ville de Pont-Audemer se joigne au mouvement de solidarité international en versant une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 731 euros à verser au l'association « Croix rouge française » au profit du peuple ukrainien correspondant à la recette perçue lors du concernant des ukrainiennes les DAKH DAUGHTERS le jeudi 31 mars 2022 au théâtre l'Eclat.

*Aussi, et au regard de ce qui précède,*

VU l'article L.1115-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la possibilité d'apporter une aide sous forme de subvention à hauteur de 3 731 euros au profit du peuple ukrainien.

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'AUTORISER** le Maire à verser une aide à hauteur de 3 731 € à la Croix Rouge Française en soutien aux victimes du conflit,
- **D'INSCRIRE** les crédits au budget 2022 – nature 6574 – subventions aux associations,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer les documents et actes afférents.

Fait à PONT-AUDEMER, le 13 avril 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS

